

URBANISME : PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTRES AUTORISATIONS - Présentiel

Cette formation s'intéresse aux différentes étapes de la procédure d'instruction d'un permis de construire, et des démarches administratives et réglementaires applicable.

Objectifs opérationnels

- Appliquer les différentes étapes de la procédure des autorisations de construire
- Conduire les différentes démarches auprès des administrations compétentes
- Gérer les contentieux liés au permis de construire

Public Concerné

- Maîtres d'ouvrage
- Promoteurs immobiliers
- Chefs de projets du secteur de la construction chargés du montage et du suivi d'opérations de construction

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Champs d'application des autorisations

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclaration préalable

Procédure d'instruction commune à toutes ces autorisations

- Composition des dossiers
- Compétences
- Dépôt et enregistrement des demandes
- Affichage et transmission des demandes
- Services chargés de l'instruction
- Décision (contenu, caractère exécutoire, ouverture du chantier, péremption, prorogation, contrôle de la conformité des travaux)
- Cas particulier des lotissements

Contentieux du permis de construire

- Contentieux administratif
- Contentieux civil
- Contentieux pénal

Règles applicables ou opposables aux décisions d'urbanisme

Cette formation est également réalisée en Distanciel.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et d'illustrations de pratiques issues de décisions de justice.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.

- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.
Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et conducteur de travaux ou ingénieur travaux.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com